

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
20/10/2023
Date d'affichage
21/10/2023
Nombre de conseillers en exercice
13
Nombre de conseillers présents
8
Nombre de conseillers votants
11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 20 octobre 2023, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Fabrice WALLART a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/10/2023	Date d'affichage	21/10/2023	
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	8	Nombre de conseillers votants
				10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	Mme Françoise DAUPHIN
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Fabrice WALLART été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/052 – BUDGET

Décision modificative pour participation de la commune à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les Ventois

Délibération n° 23/053 – BUDGET

Décision modificative pour participation de la commune à l'achat de composteurs par les Ventois

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal que, dans ses délibérations n°23/034 et 23/035, il a décidé d'accorder une subvention pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et de composteurs par les ventois.

Afin de répondre à ce besoin, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants selon le tableau suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20421 : Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études		500.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		500.00 €
D 2131-2021002 : Mais son Garles Rue du Hamel	500.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500.00 €	

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter la décision modificative présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, la décision modificative présentée ci-dessus.

Date	Signature
25 octobre 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/10/2023	Date d'affichage	21/10/2023		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	8	Nombre de conseillers votants	10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	Mme Françoise DAUPHIN
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Fabrice WALLART été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/054 – BUDGET

Ecriture d'apurements pour les travaux de voirie de la rue d'Evreux

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, signale au conseil municipal que des travaux de voirie ont été réalisés en 2020 dans la Rue d'Evreux.

L'opération étant achevée, des écritures d'apurement doivent être comptabilisées selon le tableau suivant (ce sont des opérations d'ordre budgétaire) :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	61 078.67 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	61 078.67 €	
D 1323 : Subv. non transf. Départements		35 244.00 €
D 1345 : Amendes de police		14 890.00 €
D 204412 : Subv. nature org. publics - Bâtiments et installations		101 799.45 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		151 933.45 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		61 078.67 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		61 078.67 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	61 078.67 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	61 078.67 €	
R 2804412 : Amort. subv. nature org. publics - Bâtiments et installations		61 078.67 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		61 078.67 €
R 458201 : Opération sous mandat n°01		151 933.45 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		151 933.45 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir valider les écritures d'apurements ci-dessus présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, les écritures d'apurement présentées ci-dessus.

Date	Signature
25 octobre 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/10/2023	Date d'affichage	21/10/2023	
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	8	Nombre de conseillers votants 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	Mme Françoise DAUPHIN
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Fabrice WALLART été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/055 – TRAVAUX
Devis pour la pose d'un point lumineux supplémentaire rue de la Forêt

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que, suite à sa demande, une étude a été menée par le SIEGE au sujet de l'éclairage d'une portion de la rue de la Forêt.

Suite à cela, le devis réalisé par le SIEGE est présenté au conseil municipal :

Pose sur un support béton d'un luminaire et sa crose fournis par la commune : 170 € TTC.

Le montant de cette opération sera prélevé sur le compte d'avance pour dommages avec une participation de la commune de 60% du montant HT soit environ **85 €**.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, la pose d'un point lumineux supplémentaire rue de la Forêt pour un montant d'environ 85€ à charge de la commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter le devis présenté par le SIEGE.*

Date	Signature
25 octobre 2023	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/10/2023	Date d'affichage	21/10/2023		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	8	Nombre de conseillers votants	10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	Mme Françoise DAUPHIN
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Fabrice WALLART été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/056 – TRAVAUX**Devis pour le remplacement des plafonniers dans l'école des Marelles et dans le restaurant scolaire**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal le devis actualisé pour le remplacement des plafonniers dans l'école des Marelles et dans le restaurant scolaire :

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
NOLLET S.A.S.	8 282,75 €	9 939,30 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de la société NOLLET pour le remplacement des plafonniers dans l'école des Marelles et dans le restaurant scolaire pour un montant de 8 282,75 € HT (9 939,30 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ**, le devis de la société NOLLET pour le remplacement des plafonniers dans l'école des Marelles et dans le restaurant scolaire pour un montant de 8 282,75 € HT (9 939,30 € TTC),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter le devis correspondant et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
25 octobre 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/10/2023	Date d'affichage	21/10/2023		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	8	Nombre de conseillers votants	10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	Mme Françoise DAUPHIN
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Fabrice WALLART été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/057 – SIVU CIGALE
Répartition des agents suite à la dissolution du SIVU

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5212-33 et L. 5211-26 ;
 Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres du SIVU CIGALE ayant décidé de mettre fin à l'exercice des compétences du SIVU CIGALE au 31 décembre 2023 ;

Considérant que le comité social territorial devra impérativement être consulté sur le transfert des agents ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

- Les conseils municipaux des communes membres du syndicat ont décidé de mettre fin à l'exercice des compétences du SIVU CIGALE au 31 décembre 2023.
- En application des dispositions de l'article L 5212-33 du CGCT, les agents du syndicat dissous sont répartis entre les communes membres, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs et qu'ils conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 714-11 du CGFP.

Ainsi la présente délibération a pour objet de préciser les modalités de la répartition des personnels du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2024.

Date	Signature
25 octobre 2023	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/10/2023	Date d'affichage	21/10/2023	
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	8	Nombre de conseillers votants
				10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	Mme Françoise DAUPHIN
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Fabrice WALLART été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Les agents du SIVU CIGALE sont répartis comme suit :

Poste/Emploi/ Grade	Statut de l'agent en poste	Durée hebdomadaire de service du poste (en 35 ^{ème})	Echelon / Position à la date de la dissolution	Commune reprenant le poste
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	35	9 ^{ème}	Angerville la Campagne
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	35	5 ^{ème}	Angerville la Campagne
Adjoint d'animation	Titulaire	35	8 ^{ème}	Arnières sur Iton
Adjoint d'animation	Titulaire	35	6 ^{ème}	Arnières sur Iton
Pas d'agent repris				Fresney
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	28.5	9 ^{ème}	Grossoeuvre
Adjoint d'animation	Titulaire	35	8 ^{ème}	Grossoeuvre
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	35	9 ^{ème}	Guichainville
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	35	5 ^{ème}	Guichainville
Adjoint d'animation	Titulaire	35	6 ^{ème}	Guichainville
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	21.5	6 ^{ème}	Guichainville
Adjoint administratif	Disponibilité	35	8 ^{ème}	Guichainville
Pas d'agent repris				Jumelles
Adjoint technique-	Titulaire	21.5	7 ^{ème}	La Baronnie
Adjoint administratif territorial	Titulaire	35	7 ^{ème}	La Forêt du Parc
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	35	8 ^{ème}	Le Plessis Grohan
Adjoint technique-principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	9.5	8 ^{ème}	Les Baux sainte Croix
Adjoint technique-principal de 2^{ème} classe	Titulaire	9.65	9^{ème}	Les Ventes
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	35	9 ^{ème}	Miserey
Adjoint technique-principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	6.5	9 ^{ème}	Prey
Pas d'agent repris				Saint Germain de Fresney
Pas d'agent repris				Saint Luc

Les communes d'accueil supportent les charges financières correspondant aux personnels qui leur sont transférés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la répartition du personnel du SIVU CIGALE définie ci-dessus.

Date	Signature
25 octobre 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/10/2023	Date d'affichage	21/10/2023	
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	8	Nombre de conseillers votants
				10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

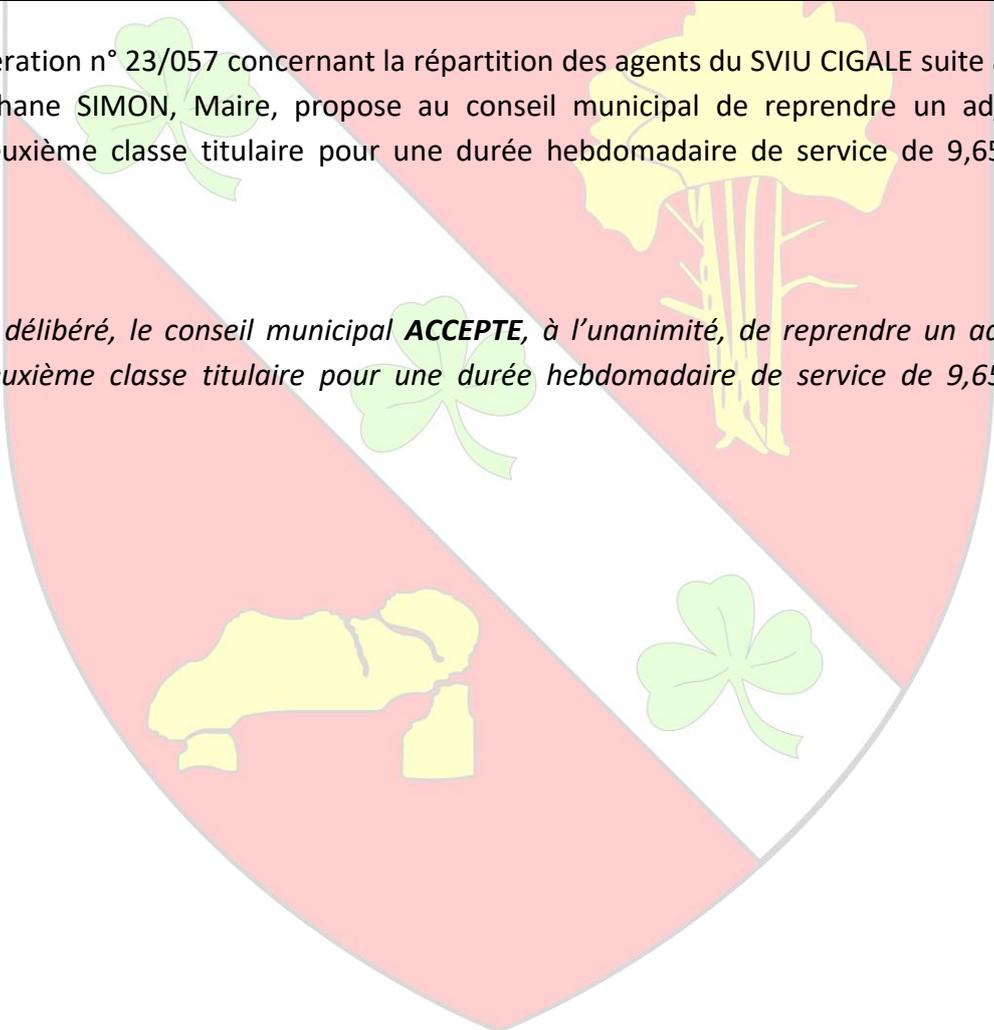
NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	Mme Françoise DAUPHIN
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Fabrice WALLART été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/058 – RESSOURCES HUMAINES
Reprise d'un poste d'agent d'animation du SIVU CIGALE

Suite à la délibération n° 23/057 concernant la répartition des agents du SVIU CIGALE suite à sa dissolution, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal de reprendre un adjoint technique principal de deuxième classe titulaire pour une durée hebdomadaire de service de 9,65/35^{ème} au 9^{ème} échelon.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de reprendre un adjoint technique principal de deuxième classe titulaire pour une durée hebdomadaire de service de 9,65/35^{ème} au 9^{ème} échelon.*



Date	Signature
25 octobre 2023	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/10/2023	Date d'affichage	21/10/2023		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	8	Nombre de conseillers votants	10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	Mme Françoise DAUPHIN
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Fabrice WALLART été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/059 – RESSOURCES HUMAINES
Diminution de la durée hebdomadaire de service pour un agent

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que Madame Nadège BERNARD est employée par la commune pour l'entretien des bâtiments publics à hauteur de 8h25. Elle est également en poste pour le SIVOS des Tilleuls à hauteur de 18h82.

Depuis la rentrée 2023, Madame BERNARD a repris le poste d'intendante en restaurant scolaire, suite au départ en retraite de l'intendante en poste.

La Durée Hebdomadaire de Service de Madame BERNARD pour le SIVOS des Tilleuls passe donc à 33h70.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal que le cumul d'heures de ne peut pas dépasser 40h25.

Par conséquent, une modification horaire sera effectuée sur le contrat de Madame Nadège BERNARD : sa durée hebdomadaire de service sera de 5h25 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette diminution représentant plus de 10% de la durée de service, le Comité Social Territorial (CST) du CDG27 doit être saisi. Le prochain CST aura lieu le 12 décembre 2023.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la modification de la durée hebdomadaire de service de Madame Nadège BERNARD ainsi présentée.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** la modification de la durée hebdomadaire de service de Madame Nadège BERNARD ainsi présentée.*

Date	Signature
25 octobre 2023	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/10/2023	Date d'affichage	21/10/2023		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	8	Nombre de conseillers votants	10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice PIN
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	Mme Françoise DAUPHIN
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Fabrice WALLART été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Repas des aînés du dimanche 19 novembre**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal que le repas des aînés aura lieu le dimanche 19 novembre 2023.

2- Plan communal de sauvegarde – point d'étape

Madame Beatrice CENIER, adjointe au maire, présente l'état d'avancement du plan communal de sauvegarde.

3- Camion Pizza

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal qu'il a rencontré, avec Mme Béatrice CENIER, adjointe au maire, le Food truck LOCALES'PIZZA. Leur proposition est de venir s'installer sur Les Ventes tous les vendredis. Un essai sera fait sur le mois de novembre, à partir du vendredi 3 novembre. L'information sera diffusée via les réseaux habituels : Panneau Pocket, Site internet, Affichage mairie.

4- Commission routière

Suite à la réunion avec les habitants de la rue A Lannesval, M Stéphane SIMON, Maire, souhaite que la commission routière se réunisse afin de proposer des solutions réalistes pour répondre à la demande des ventois. Les solutions proposées devront apporter une réponse applicable à l'ensemble du village.

5- Date des deux prochaines réunions du conseil municipal

Les deux prochaines réunions du conseil municipal sont prévues :

- le mercredi 22 novembre 2023 ;
- le mercredi 20 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h12.

Date	Signature
25 octobre 2023	Stéphane SIMON, Maire  